



Avantage des athlètes identifiés

SOUTIEN FINANCIER

Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau (mesure fiscale inscrite dans la Loi de l'impôt..)

Seuls les athlètes résidant au Québec et identifiés par leur fédération sportive québécoise auprès du ministère peuvent avoir droit, pour l'année fiscale visée, à un crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

Pour demander ce crédit d'impôt, les athlètes doivent reporter à la ligne 462 de leur déclaration de revenus provinciale, le montant qui figure à ce titre sur l'attestation délivrée par le Ministère. De plus, ils doivent conserver l'attestation pour pouvoir la fournir, sur demande, à Revenu Québec.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-athlete-de-haut-niveau/>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/credit-dimpot/>

Valeur des crédits remboursables

Niveaux d'athlètes identifiés	Excellence	Élite	Relève
Sport individuel	4 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
Sport collectif	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$

Les athlètes doivent contacter leur fédération pour toute question relative à ce crédit d'impôt ou pour connaître leur statut d'athlète de haut niveau.

Le Secteur du Loisir et du Sport du Ministère délivre directement aux athlètes, au cours du mois de février, les attestations officielles du ministère à joindre à leur



déclaration de revenus. Il est donc très important que les athlètes informent leur fédération sportive québécoise de tout changement d'adresse.

Programme Équipe Québec

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes québécois (athlètes identifiés de niveau « excellence ») qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/programme-equipe-quebec/>

SERVICES SCIENTIFIQUES ET MÉDICAUX SPORTIFS

Le Ministère confie à l'Institut national du sport du Québec <http://insquebec.org/>, le mandat d'assurer à tous les athlètes identifiés de niveau « excellence » les services de soutien à la performance.

Programme d'accompagnement en services médico-sportifs et en sciences du sport pour athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève ».

Le Ministère confie également à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) le mandat d'offrir des services scientifiques et médico-sportifs aux athlètes identifiés élite et relève par leur fédération québécoise. Les buts du programme sont d'aider à développer le talent grâce à un suivi continu de l'athlète et/ou de l'entraîneur et de contribuer à placer des athlètes québécois sur les équipes canadiennes.



C'est dans ce cadre que les fédérations québécoises peuvent soumettre annuellement à l'INS Québec une demande de soutien financier pour les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève ».

Liste des centres régionaux d'entraînement multisports

Ces centres régionaux d'entraînement multisports sont reconnus par l'INS Québec selon des critères de reconnaissance qui ont été convenus avec le Ministère.

Les athlètes identifiés des niveaux « élite » et « relève » peuvent, le cas échéant, recevoir des services scientifiques et médico-sportifs du centre d'entraînement multisports de leur région :

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides www.cdesl.ca
- Conseil de développement du sport de Gatineau www.sportgatineau.ca
- Excellence sportive de Sherbrooke www.excellencesportive.com
- Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie www.creem.ca
- Conseil du sport de haut niveau de Québec <https://www.esql.ca/>
- Excellence Sports Laval <http://www.sportslaval.qc.ca/page/10>
- Excellence sportive de l'île de Montréal <https://www.esimontreal.ca/fr/>

SOUTIEN POUR LES ATHLÈTES AUX ÉTUDES

Programmes sport-études reconnus

Au secondaire, il existe plus de 400 programmes Sport-études reconnus par le Ministère au Québec. Ces programmes permettent aux athlètes identifiés des



niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », d'intégrer l'entraînement sportif à leurs études.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/sport-etudes/>

Aide à la pension et au déplacement

Pour les programmes Sport-études au secondaire, seuls les élèves-athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir », sont admissibles.

Certains athlètes de calibre national ou international scolarisés en dehors des programmes Sport-études sont toutefois considérés s'ils sont reconnus comme tels par le Ministère.

Alliance Sport-Études

Les athlètes identifiés des niveaux « excellence », « élite », « relève » ou « espoir » par chaque fédération sportive québécoise auprès du Ministère sont admissibles au programme de l'Alliance Sport-Études qui offre des services adaptés d'encadrement pédagogique aux athlètes québécois de haut niveau qui poursuivent des études supérieures collégiales ou universitaires. <https://alliancesportetudes.ca/>